



Le **19 SEP. 2012**

Monsieur le Président
Association AUVERGNE NOUVEAU
MONDE
Parc technologique La Pardieu
7, allée Pierre de Fermat

63 178 AUBIERE CEDEX

PJO/alb

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2011

Monsieur le Président,

En complément à notre rapport général sur les comptes de l'exercice 2011, nous avons l'honneur de vous faire part des observations et informations complémentaires qu'appellent nos contrôles effectués sur les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2011.

1) JURIDIQUE

Nous avons constaté que les procès verbaux des conseils d'administration et d'assemblée générales n'étaient pas signés. Les signatures sont essentielles car elles garantissent l'authenticité des procès verbaux et apporte la preuve du vote des décisions. Ils doivent être signés au moins par deux participants à la réunion, en général le secrétaire et le Président.

L'association est dirigée par un conseil de 8 membres au minimum et de 32 au maximum, élus pour 2 ans par l'assemblée générale. La liste des membres du Conseil d'administration affiche 40 membres. Le dépassement du seuil maximal édicté par les statuts constitue une irrégularité qui peut caractériser au plan civil une cause d'annulation de la nomination, car elle viole une disposition des statuts. Cette annulation peut entraîner elle-même celle des délibérations auxquelles a participé l'administrateur en surnombre si son vote a été déterminant dans l'adoption de la résolution.

Nous vous recommandons de régulariser ces situations.

CLERMONT-FERRAND
14, avenue Marx-Dormoy
63057 CLERMONT-FD Cedex 1
Téléphone 04 73 29 42 50
Télécopie 04 73 93 58 64
E-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
2, bd Maréchal-de-Latre-de-Tassigny
03200 VICHY
Téléphone 04 70 98 17 92
Télécopie 04 70 98 43 77
E-mail : excovichy@exco.fr

J.C. Pouyet
P.J. Orceyre
A. Bonnichon
Associés

J.L. Beaughon
F. Verdier

2) NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire doit nommer un Commissaire aux Comptes suppléant appelé à remplacer le titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès... (C. com. art. L 823-1, al. 2). Sa nomination est légalement obligatoire en même temps que le titulaire.

A défaut de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant, ceci constitue une irrégularité qui doit faire l'objet d'une communication ad hoc à la prochaine Assemblée Générale (cf. lettre « Communication des irrégularités »).

3) PUBLICATION DES COMPTES

Doivent publier leurs comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes, les associations qui reçoivent des subventions publiques pour un montant annuel total de 153 000 € au moins et les associations recevant des dons qui ouvrent droit à un avantage fiscal pour un montant annuel de 153 000 € au moins (décret 2006-335 du 21 mars 2006).

Les comptes annuels et le rapport du Commissaire aux comptes doivent être déposés par voie électronique à la Direction des Journaux Officiels dans les 3 mois à compter de leur approbation par l'organe délibérant.

Le non respect des prescriptions en matière de publication des comptes est considéré comme une irrégularité.

5) FISCALITE

Il apparaît clairement aux termes de son objet statutaire que l'association Auvergne Nouveau Monde a un rôle de gestion et de promotion d'une stratégie marketing territorial commune à tous les secteurs de l'économie et territoires auvergnats, ceci dans le but d'améliorer l'attractivité et l'image de l'Auvergne, de ses entreprises, produits et services et d'augmenter ainsi la valeur ajoutée générée en Auvergne. L'association réunit des entreprises privées, parapubliques, des associations, des collectivités territoriales... et agit dans l'intérêt de ses membres.

Or l'instruction administrative H-5-98 du 23 septembre 1998, qui a précisé le statut fiscal des associations en définissant notamment les critères de non lucrativité, indique clairement que les associations qui exercent leur activité au profit d'entreprises sont, dans tous les cas, imposables aux impôts commerciaux (TVA, CET, impôts sur les sociétés). A l'inverse, une association qui se contenterait de défendre les intérêts collectifs de ses membres au plan national ou international est non lucrative.

Afin de s'assurer du caractère non lucratif de votre association, nous vous recommandons d'engager une démarche de rescrit auprès de l'administration fiscale. Compte tenu de l'évolution de votre activité en 2012 notamment avec l'organisation du « pop up store Auvergne » à Paris. Il conviendra également de s'interroger dès lors que le caractère non lucratif de l'Association est confirmé par le rescrit sur une sectorisation de l'activité afin d'inclure les activités pouvant être qualifiées de lucratives et d'éviter ainsi la remise en cause du caractère non lucratif.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la S.A. EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Pierre-Jean ORCEYRE
Mandataire social



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

AUVERGNE NOUVEAU MONDE

Association déclarée conformément à la loi du
01.07 1901 et au décret du 16.08.1901

**Siège social : 7, allée Pierre de Fermat
Parc Technologique de La Pardieu
63178 AUBIERE CEDEX**

EXERCICE 2011



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous rappelons que les opérations courantes conclues à des conditions normales n'entrent pas dans le cadre du présent rapport.

I- CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de financement des activités : subvention de fonctionnement

- Administrateur concerné : Conseil Régional d'Auvergne

Dans le cadre de la convention annuelle ayant pour objet le financement du déploiement de la stratégie de marketing territorial, le Conseil Régional d'Auvergne a attribué à l'association Auvergne Nouveau Monde, au titre de

2011, une subvention de fonctionnement de 600 000 €

CLERMONT-FERRAND
14, avenue Marx-Dormoy
63057 CLERMONT-FD Cedex 1
Téléphone 04 73 29 42 50
Télécopie 04 73 93 58 64
E-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
2, bd Maréchal-de-Latre-de-Tassigny
03200 VICHY
Téléphone 04 70 98 17 92
Télécopie 04 70 98 43 77
E-mail : excovichy@exco.fr

J.C. Pouyet
P.J. Orceyre
A. Bonnichon
Associés

J.L. Beaughon
F. Verdier

2) Convention de mise à disposition de moyens

- Administrateur concerné : Monsieur André CHAPAVEIRE

Le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne met à disposition, Mme Véronique JAL, chef de projet et Mr Jean PINARD, délégué général afin d'assurer la promotion de la marque « Auvergne » à hauteur de 70 % et 30 % de leur temps de travail à l'Association Auvergne Nouveau Monde à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Le coût de cette mise à disposition (salaires charges sociales..) atteint.....	99 589 €
Il s'y ajoute des frais annexes (travaux de secrétariat et de comptabilité, services) à hauteur de	2 000 €

Fait à CLERMONT-FERRAND, le **19 SEP. 2012**

Pour la S.A. EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom


Pierre-Jean ORCEYRE
Mandataire social

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

AUVERGNE NOUVEAU MONDE

Association déclarée conformément à la loi du
01.07 1901 et au décret du 16.08.1901

**Siège social : 7, allée Pierre de Fermat
Parc Technologique de La Pardieu
63178 AUBIERE CEDEX**

EXERCICE 2011



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 janvier 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AUVERGNE NOUVEAU MONDE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

CLERMONT-FERRAND
14, avenue Marx-Dormoy
63057 CLERMONT-FD Cedex 1
Téléphone 04 73 29 42 50
Télécopie 04 73 93 58 64
E-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
2, bd Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
03200 VICHY
Téléphone 04 70 98 17 92
Télécopie 04 70 98 43 77
E-mail : excovichy@exco.fr

J.C. Pouyet
P.J. Orceyre
A. Bonnichon
Associés

J.L. Beaughon
F. Verdier

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le **19 SEP. 2012**

Pour la S.A. EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

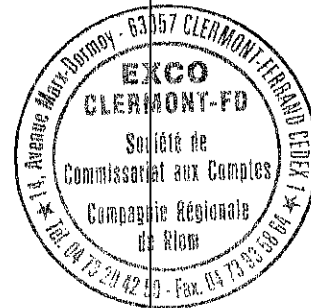
Pierre-Jean ORCEYRE
Mandataire social



PARC TECHNOLOGIQUE LA PARDIEU
 7 ALLEE PIERRE DE FERMAT
 63170 AUBIERE

Document fin d'exercice

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)			
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets, droits simil Fonds commercial Autres immob. incorporelles Avances et acomptes sur immos			
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techn., mat., outil Autres immob. corporelles Immobilisations en cours Avances & acomptes			
Immobilisations financières Participations selon mise en équ. Autres participations Créances rattach. à des particip. Autres titres immobilisés Prêts Autres immob. financières			
TOTAL II			
Stocks et en-cours Matières premières & approvision En cours de production de biens En cours production de services Produits intermédiaires & finis Marchandises			
Avances & acomptes versés/com. Avances & acomptes versés/com.			
Créances	114 877,94		114 877,94
Clients et comptes rattachés	54 506,90		54 506,90
Autres créances	60 371,04		60 371,04
Capital souscrit appelé non versé			
Divers	120 750,56		120 750,56
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	120 750,56		120 750,56
Charges constatées d'avance	2 826,68		2 826,68
Charges constatées d'avance	2 826,68		2 826,68



AUVERGNE NOUVEAU MONDE

Bilan actif

N° Siret 53215664300019

NAF (APE) 7311Z

N° Identifiant

Période du 01/01/11

au 31/12/11

Tenue de compte :

PARC TECHNOLOGIQUE LA PARDIEU

7 ALLEE PIERRE DE FERMAT

63170 AUBIERE

Document fin d'exercice

Sage 100 Comptabilité 16.05

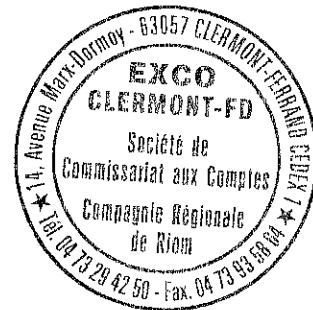
Date de tirage 10/09/12

à 16:05:00

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	
TOTAL III	238 455,18		238 455,18	
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	238 455,18		238 455,18	



Auvergne Nouveau Monde

Bilan passif

N° Siret 53215664300019
 NAF (APE) 7311Z
 N° Identifiant
 Période du 01/01/11
 au 31/12/11
 Tenue de compte :

PARC TECHNOLOGIQUE LA PARDIEU
 7 ALLEE PIERRE DE FERMAT
 63170 AUBIERE

Document fin d'exercice

Sage 100 Comptabilité 16.05

Date de tirage 10/09/12

à 16:05:00

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	
-------------------	--	--	----------------	--

Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau				
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			4 157,48	4 157,48
Subventions d'investissement Subventions d'investissement				
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			4 157,48	
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				
Provisions pour charges Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				



Auvergne Nouveau Monde

Bilan passif

N° Siret 53215664300019
NAF (APE) 7311Z
N° Identifiant
Période du 01/01/11
au 31/12/11
Tenue de compte :

PARC TECHNOLOGIQUE LA PARDIEU
7 ALLEE PIERRE DE FERMAT
63170 AUBIERE

Document fin d'exercice

Sage 100 Comptabilité 16.05

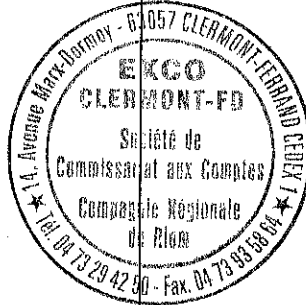
Date de tirage 10/09/12

à 16:05:00

Page :

4

Détail des postes	Valeurs nettes
Emprunts & dettes aup. étab. crédit Emprunts & dettes aup. étab. crédit	206,15 206,15
Emprunts et dettes financ. divers Emprunts et dettes financ. divers	
Avanc. & cptes reçus/com en cours Av. & ac. reçus s/com. en cours	
Dettes fourniss. & cptes rattachés Dettes fourniss. & cptes rattachés	234 091,55 234 091,55
Dettes fiscales et sociales Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immo. et cptes rattachés Dettes sur immo. & cptes rattachés	
Autres dettes Autres dettes	
Produits constatés d'avance Produits constatés d'avance	
TOTAL (IV)	234 297,70
Ecarts de conversion passif (V) Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL (I à V)	238 455,18



AUVERGNE NOUVEAU MONDE

Compte de résultat

N° Siret 53215664300019
 NAF (APE) 7311Z
 N° Identifiant
 Période du 01/01/11
 au 31/12/11
 Tenue de compte :

PARC TECHNOLOGIQUE LA PARDIEU
 7 ALLEE PIERRE DE FERMAT
 63170 AUBIERE

Document fin d'exercice

Sage 100 Comptabilité 16.05

Date de tirage 10/09/12

à 16:05:01

Page :

1

Détail des postes			Au 311211	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			648 513,72	
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			648 513,72	
Impôts, taxes et vers. assimilés				
Impôts, taxes et vers/ assimilés				
Charges du personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortis. & provisions				
Amort. sur immobilisations				
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges				
Autres charges				
TOTAL I			648 513,72	
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			1 950,17	
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 950,17	
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			0,60	
Sur opérations de gestion			0,60	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			4 157,48	
Bénéfice			4 157,48	
TOTAL GENERAL (CHARGES)			654 621,97	



AUVERGNE NOUVEAU MONDE

Compte de résultat

N° Siret 53215664300019
 NAF (APE) 7311Z
 N° Identifiant
 Période du 01/01/11
 au 31/12/11
 Tenue de compte :

PARC TECHNOLOGIQUE LA PARDIEU
 7 ALLEE PIERRE DE FERMAT
 63170 AUBIERE

Document fin d'exercice

Sage 100 Comptabilité 16.05

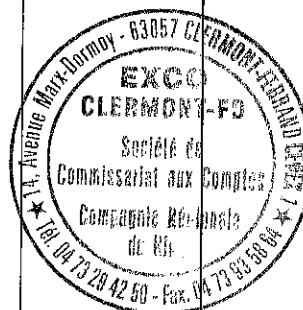
Date de tirage 10/09/12

à 16:05:01

Page :

2

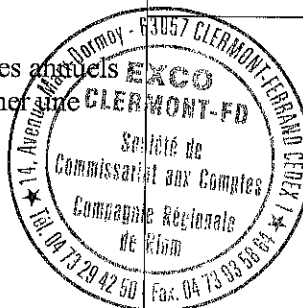
Détail des postes			Au 311211	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)				
Autres produits d'exploitation (B)				
Production stockée			654 506,90	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			600 000,00	
Reprise /prov. & transferts charge			54 506,90	
Autres produits				
TOTAL (A+B)			654 506,90	
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)				
De participations			115,07	
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			115,07	
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)				
Sur opérations de gestion				
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf. de charges				
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			654 621,97	



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

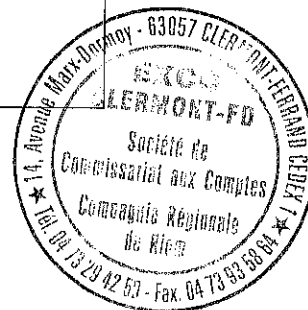
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICEREGLES ET METHODES COMPTABLESINFORMATIONS OBLIGATOIRES

	Fournies	N.A
- Dérogations aux règles et méthodes comptables		X
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels		X
Application d'une règle comptable ne suffisant pas à donner une image fidèle		X
- Eléments constitutifs		
• Des frais d'établissement		X
• Des frais de recherche immobilisés		X
• Du fonds commercial		X
• Des autres actifs immobilisés		X
- Stocks		X
- Reprise exceptionnelle d'amortissement		X
- Amortissement des primes de remboursement d'emprunt		X
- Produits ou charges constatés d'avance	X	
- Charges à répartir		X
- Charges à payer et produits à recevoir	X	
- Postes du bilan également concerné par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste		X
- Informations en matière de crédit bail		X
- Autres informations	X	



Le sommaire faisant partie de l'annexe, les indications N.A (non applicable) sont des informations en elles-mêmes et remplacent les états « néant ».

ANNEXE



PREAMBULE :

L'exercice social clos le 31 décembre 2011 a une durée de 8 mois.
Le total du bilan avant affectation du résultat est de 238 455,18 €.
Le résultat net comptable de l'exercice est de 4 157,48 €

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'association a été créée en 2011 sous la forme d'une association loi 1901. Ses statuts ont fait l'objet d'une déclaration en préfecture le 02 mai 2011. L'association est située dans les locaux du CRDTA, 7 allée Pierre de Fermat, Parc technologique de Clermont-Ferrand la Pardieu, 63 178 Aubière Cedex.

Cette association a pour but de :

- Gérer et promouvoir une stratégie marketing territorial commune à tous les secteurs de l'économie et territoire auvergnats, ceci dans le but d'améliorer l'attractivité et l'image de l'auvergne, des ses entreprises, produits et services et d'augmenter ainsi la valeur ajoutée en Auvergne ;
- Coordonner les efforts du plus grand nombre d'acteurs publics et privés visant à renforcer l'attractivité de l'auvergne sur les marchés nationaux et internationaux
- Créer les conditions favorables pour mener des actions de promotion et de communication collectives et homogènes visant à renforcer l'image de marque de la région auvergne
- Gérer la marque « Auvergne Nouveau monde » et en particulier ses usages partagés par tous les partenaires qui se réfèrent à l'auvergne pour se faire connaître et promouvoir leurs intérêts ou leurs actions.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes de l'association Auvergne Nouveau Monde arrêtés au 31 décembre 2011 sont présentés selon les règles du plan comptable général 1982 et conformément aux recommandations du Conseil National de la comptabilité et de l'Ordre des Experts Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes (sous réserve du point mentionné au paragraphe « faits caractéristique de l'exercice »).
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2011 appelle en outre les commentaires exposés ci-après :

ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES :

Les créances et dettes figurant à l'actif et au passif circulant sont à moins d'un an.

COMPTES DE REGULARISATION :

Les charges à payer et comptes de régularisation figurent au bilan du 31 décembre 2011 pour les montants suivants :

• Clients, facture à établir	35 619,90 €
• Divers produits à recevoir	371,04 €
• Banque, intérêts à recevoir	115,07 €
• Charges constatées d'avance	2 826,68 €
TOTAL ACTIF	38 932,69 €
• Factures fournisseurs non parvenus	104 746,73 €
• Banque, intérêts à payer	206,15 €
TOTAL PASSIF	104 952,88 €



ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les contributions volontaires reçues par l'Association (temps passés par les dirigeants...) ne sont pas valorisées au compte de résultat.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants :

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, salariés ainsi que leurs avantages en nature ont été de :

- Rémunérations brutes : néant
- Avantages en nature : néant